

# SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA FRANCOPHONIE

Bulletin n°28 – janvier 2019



14, rue de Verdun 92500 RUEIL-MALMAISON - Tél : 01 47 52 17 17

E-Courriel : [sapf.francophonie@gmail.com](mailto:sapf.francophonie@gmail.com)

- SITE internet : <http://www.poetes-francophonie.com>

Association loi 1901 – Cotisation annuelle : **25 €** / Étudiants et handicapés : **18 €** / Bienfaiteur : **50 € et plus**

## IGNORÉE À TORT : LA POÉSIE !

La SAPF apporte sa contribution différente à l'édifice des associations poétiques existantes, en cela qu'elle s'efforce de mettre en avant un objectif restant faiblement utilisé par la plupart des cercles locaux : la Francophonie !

Indépendante, apolitique, non subventionnée, la SAPF peut se déployer en toute liberté sur des terres lointaines, délaissées par les grands enjeux stratégiques que nous connaissons, où des femmes et des hommes peuvent toutefois apporter à tous un éclairage culturel inédit sur notre condition humaine.

La poésie qui se dégage des récits de ces auteurs de langue française, appartenant à une communauté francophone parfois minoritaire, isolés ou non, même si leur expression littéraire rayonne fréquemment dans une étonnante simplicité, nous parle au cœur en des termes qui nous rattachent à la terre-mère et révèle des trésors de sensations : l'humain transparaît de façon pérenne, en lien direct avec les éléments et une nature souvent en souffrance.

Cette souffrance que nous ressentons au quotidien, soit dans notre corps soit en notre conscience, du fait de conflits incessants, de harcèlements insidieux ou simplement issus d'un mal-être obscur lié au mystère de notre vie, ne semble pouvoir trouver remède qu'en prenant une hauteur à laquelle nous conduit la Poésie.

La vision poétique, aidée par les multiples expressions des arts, reste à développer universellement pour le bien commun. Elle est gratuite, non polluante et n'agresse personne. Elle ne s'oppose à aucune chapelle religieuse, aucun parti politique, ne cherche aucun pouvoir. Elle œuvre sur un terrain parallèle plus aérien, libère des énergies insoupçonnées, parfaitement pacifiques et purement humanistes.

Si notre société va mal, la raison en est, certainement pour une part importante, la perte ou l'abandon du partage culturel vrai, l'éloignement de nos repères moraux mais aussi l'ignorance de la beauté poétique, le rejet de tout ce qui semble à beaucoup « inutile » ou « non rentable »... à grand tort !

Si les poètes pouvaient se faire entendre, loin et fort, et surtout rester unis en dépassant leur ego autodestructeur, la Poésie avancerait à plus grands pas qu'elle ne le fait actuellement face aux bulldozers robotisés de notre mondialisation technocratique corrompue, croyant pouvoir se passer des sages, des savants indépendants et des visionnaires en puissance que sont les poètes !

Ignorée, la Poésie ? Pas si certain ! Il suffirait de quelques porte-voix pour la relancer de la bonne façon, de savoir la présenter comme partie intégrante d'un vaste programme de regain de confiance, car elle est porteuse d'une forme de foi authentique et nécessaire à l'être humain.

*Heureuse année en Poésie !*

**Jean-Charles Dorge**  
Président de la SAPF

**CONSULTEZ NOTRE SITE !**

**<http://www.poetes-francophonie.com>**

**Réservez le weekend du 22-23 juin pour nos prochaines Rencontres poétiques à Vesdun ! (voir P.4)**



## CONCOURS DE POÉSIE SAPF 2019

Le concours de poésie de la Société des Auteurs et Poètes de la Francophonie (SAPF) est né en 2008 avec la création du prix « Charles Le Quintrec », à la mort du grand poète breton. Ce prix a été remis pour la première fois à Cabourg, en juillet 2008. Depuis 2015, les lauréats, entourés de leurs amis de la SAPF, sont réunis en général vers mi-novembre dans les locaux de la Société des Poètes Français à Paris, pour partager dans la convivialité un grand moment poétique.

Un jury qualifié porte une appréciation sur chacune des œuvres présentées, en notant en particulier la technique poétique, le style, la qualité de l'inspiration ainsi que l'originalité du texte.

Les résultats sont annoncés dans le bulletin trimestriel suivant la clôture du concours et simultanément sur le site de la SAPF [www.poetes-francophonie.com](http://www.poetes-francophonie.com) et les diplômes remis à l'occasion d'une assemblée ou manifestation particulière. La présence des lauréats est requise.

Cinq prix au moins seront décernés. Liste des principaux Prix :

- Le Grand-Prix « Charles Le Quintrec » pour la poésie classique.
- Le Prix « Claude Sorel » pour la poésie libre et la prose poétique.
- Le Prix « Cécile Aubry » pour les jeunes poètes (-20 ans) et auteurs de poésie ou contes pour enfants.
- Le Prix « Marceau Constantin » récompensant les poèmes illustrés.
- Le Prix « Monica Richon » pour la poésie Néo-Classique.
- Le Prix du Haïku de la SAPF.

### RÈGLEMENT

**ARTICLE 1 :** Le concours est ouvert à tous les écrivains, français ou étrangers, écrivant en langue française. Les envois seront à adresser à :

**René Le Bars, 4 rue Camille Pelletan 92290 CHATENAY-MALABRY avant le : 30 juin 2019**

**ARTICLE 2 :** Le nombre d'envois n'est pas limité.

**ARTICLE 3 :** Les textes seront dactylographiés en deux exemplaires et comporteront en haut et à droite de chaque page un code de deux lettres et deux chiffres (ex : AB 12) sans autre signe distinctif.

**L'anonymat sera garanti.**

Les coordonnées : nom, prénom, adresse, âge, téléphone, adresse courriel, seront jointes à l'envoi dans une enveloppe fermée portant uniquement le code.

**ARTICLE 4 :** La participation est de 2€ par texte envoyé pour les adhérents de la SAPF, les participants au dernier FLORILÈGE ou ayant déjà publié un recueil aux Éditions de la SAPF. Avec un minimum de 4 €. Les frais de participation sont fixés à 5 € par poème pour les autres candidats, qui devront joindre un chèque correspondant au nombre de poèmes, à l'ordre de la « SAPF ».

**ARTICLE 5 :** Les manuscrits ne seront pas retournés aux concurrents.

**ARTICLE 6 :** Le jury sera composé de personnalités qualifiées. Ses décisions seront sans appel. Le fait de concourir implique l'acceptation du règlement.

**ARTICLE 7 :** Les résultats et la date de remise des prix seront publiés sur le site de la SAPF : [www.poetes-francophonie.com](http://www.poetes-francophonie.com)

. Les concurrents souhaitant être informés par correspondance joindront deux enveloppes à leur adresse, suffisamment affranchies, dont une (au format 23 X 32) pour l'envoi éventuel du diplôme\* (tarif en vigueur pour 250 gr) (\*) Personnes dans l'incapacité justifiée de venir à la Remise des Prix.



## FLORILÈGES DES POÈTES FRANCOPHONES 2018, 2017...

Pour ceux qui souhaiteraient se procurer des exemplaires (supplémentaires) de nos Florilèges 2018, 2017, voire antérieurs (dans la limite des stocks restant disponibles) ils sont en vente au Siège de la SPF, 16 rue Monsieur-le-Prince 75006 Paris (M° Odéon) à prix coûtant de 10 € l'unité (Ouvert les mardis et jeudis de 15h à 18h à coup sûr).

En revanche, si vous souhaitez que nous vous les fassions parvenir par courrier postal, il y a lieu de nous faire parvenir votre règlement par chèque ou virement, en ajoutant 10 € pour les frais d'emballage et de port pour 1 exemplaire, 15 € pour 2 exemplaires, etc. (+ 5 € pour l'étranger), en précisant : « Commande nn ex. suppl. Florilège 2018 (ou 2017) » en précisant lisiblement vos coordonnées, et adresser votre commande à l'adresse du Siège de la SAPF (voir entête de ce bulletin).

°0°0°0°0°

## AG 2018 et REMISE DES PRIX DU CONCOURS 2018

**Notre Assemblée Générale s'est tenue le VENDREDI 16 NOVEMBRE 2018 à 17H00, dans les locaux de la Société des Poètes Français, 16 rue Monsieur-le-Prince 75006 PARIS (M° Odéon).**



### **Remise des prix du concours 2018 de la SAPF, sous la direction de René Le Bars :**

(Le palmarès figure dans le Florilège et sur le site de la SAPF : <http://www.poetes-francophonie.com> )

A l'issue de l'Assemblée Générale de la Société des Auteurs et Poètes Francophones, a eu lieu la cérémonie de remise des prix du concours annuel de la société.

Les lauréats de chaque catégorie (poésie classique, néo-classique, libre, prose poétique, haïkus ou poésie illustrée) ont reçu des mains du Président, le diplôme correspondant à leur prix.

Appelés à lire leur œuvre primée, ils ont répondu avec talent, à l'attente d'une assemblée attentive et convaincue. Quelques poètes purent également lire un poème au cours de la scène ouverte.

La soirée fut clôturée dans la convivialité, autour du Verre de l'amitié.





## Événement ! XIX<sup>ème</sup> RENDEZ-VOUS DES POÈTES VESDUN (Forêt des Mille poètes) – 21-23 juin 2019

Le 19<sup>ème</sup> Rendez-Vous des Auteurs et Poètes de la Francophonie, organisé par la **Société des Poètes Français** aura lieu les 22 et 23 juin 2019 à VESDUN (Cher), centre géographique de la France continentale. Cette dix-neuvième édition, prévue au pays de René VARENNES, créateur de la « Forêt des Mille Poètes » et ami de l'éditeur des poètes Jean GRASSIN, sera marquée par la **présence d'une douzaine d'associations** devenues partenaires de nos rencontres.



### LE PROGRAMME DES DEUX JOURNÉES (et demie)



Accueil des participants à partir de 18 heures, le **vendredi 21 juin** ; RDV au gîte, 2 RUE DE LA FORGE à 18360 VESDUN, à 300 m de l'église et de la mairie.

18h45 - Pot de l'arrivée

19h30 - Dîner des voyageurs au « Salignon » à Vesdun

21h00 - Conférence par Jean Delorme (1h) : « Histoire en Berry » à la Salle des Fêtes de Vesdun, suivie d'un Pot offert par la municipalité de Vesdun.

### Samedi 22 juin

8h30 - Petit déjeuner au gîte

9h30 - Accueil des poètes et des amis en salle de réception du gîte.

10h00 - Départ pour Maisonnais (18170). Visite des jardins d'Orsan\*, guidée par le Jardinier en chef.

12h30 - Déjeuner convivial au Prieuré d'Orsan. (\*) Labellisé « jardin remarquable » depuis 2004

14h00 - Départ pour Nohant : visite de la Maison de George Sand.

17h00 - Festival à la « Forêt des Mille Poètes ». Visite libre. Stands des associations avec dédicaces.

19h30 - Dîner au « Salignon » à Vesdun. Soirée surprise au foyer rural.

### Dimanche 23 juin

8h30 - Petit déjeuner au gîte

10h - Festival à la « Forêt des Mille Poètes ». Visite guidée de Vesdun par Jean Delorme.

Inauguration d'une plaque au nom du créateur de la Forêt, René Varennes, et de son mécène Jean-Marie Dumontet (ancien maire de Vesdun).

12h30 : Repas sous chapiteaux avec musique, au « Salignon » à Vesdun, suivi d'un RÉCITAL DE POÉSIE (scène ouverte).

*(Fin des festivités vers 16h/16h30, peu après les premiers départs)*

## BULLETIN DE RÉSERVATION – 21-23 juin 2019 – RDV POÈTES à VESDUN

Le Comité d'organisation vous propose de renvoyer ce bulletin complété (écrire lisiblement SVP) en précisant les choix éventuels.

**L'hébergement vous est proposé dans la limite des places disponibles**, en priorité au gîte de Vesdun, pour raison d'économie. Toutefois, si le nombre des inscriptions dépassait ses capacités d'accueil, nous serions amenés soit à héberger les participants excédentaires au gîte de Chateameillant (N.B. : Nous vous conseillons dans ce cas de répondre OUI à la question ci-dessous), soit à les rembourser des nuitées réglées et petits déjeuners annulés (- 60 €). **Réservez au plus tôt !**

A préciser SVP : Accord pour être hébergé(s) au gîte de Chateameillant si le gîte de Vesdun était déjà complet..... **OUI – NON** (entourer)

### RÉSERVATION

vendredi 21 juin : Dîner des voyageurs (incluant le pot de l'arrivée) - nuitée au gîte (incluant petit déjeuner, même non pris)

Samedi 22 juin : Programme de la journée, tout compris - nuitée au gîte (incluant petit déjeuner, même non pris)

Dimanche 23 juin : Programme de la journée, tout compris

**Soit un prix total, 2 nuitées incluses en double\* : 200 €**

**X Nombre de personnes : .....** **Total réglé par chèque joint : .....** €

(\*) Le nombre de chambres pour personnes seules étant limité, veuillez cocher la case ci-après si **vous désirez impérativement une chambre « single »**...  , auquel cas l'attribution se fera par ordre d'inscription. Au-delà des disponibilités, l'hébergement pourrait se faire au gîte de Chateameillant, sans modification du prix total du séjour, si vous avez répondu OUI à la première question d'accord de principe.

OPTION : **Prix total sans hébergement** (et sans les petits déjeuners) : **150 €**. Cocher la case :

**X Nombre de personnes : .....** **Total réglé par chèque joint : .....** €

M/Mme/Mle.....Nom..... Prénom.....

ADRESSE COMPLETE (N°, rue) .....

(mentions complémentaires)..... Lieu-dit .....

Code postal..... Ville.....

Adresse E-mail : .....@ .....

TEL. Fixe ..... TEL Portable. ....

Nom des personnes accompagnantes : .....

**Règlement à joindre impérativement : A l'ordre de la S.P.F.**

**Clôture des inscriptions : le 15 mars 2019 ( dernier délai )**

Bulletin et chèque à envoyer au plus tôt à l'adresse suivante :

**S.P.F. – « Rdv Vesdun » -, 16 rue Monsieur-le-Prince F-75006 PARIS**

Demande d'infos par courriel : [stepoetesfrancais@orange.fr](mailto:stepoetesfrancais@orange.fr) / Site : [societedespoetesfrancais.eu](http://societedespoetesfrancais.eu)

Règlement par virement depuis l'étranger : IBAN = FR25 2004 1000 0102 0025 5Z02 064 / BIC = PSSTFRPPPAR

Attention ! Le Comité d'organisation ne pourra tenir compte d'une demande d'annulation que plus de 30 jours avant la manifestation du Rendez-vous des Poètes.

**Après le 20 mai 2019, aucun remboursement ne sera effectué.**





## FLORILÈGE DES POÈTES FRANCOPHONES 2019

### Envoyez-nous vos meilleurs textes !

Depuis près de 60 ans, le club des Poètes Présents, présidé par le poète-éditeur Jean GRASSIN, qui fut à l'origine de la publication de plus de 1400 ouvrages et recueils (1958-2006), publiait le traditionnel SÉQUENCES, ouvrage de bibliothèque. Son successeur, Olivier FURON-BAZAN, qui l'avait aidé durant les dernières années et qu'il devait désigner quelques jours avant son décès, tint à poursuivre son œuvre en réalisant sous une autre appellation une Anthologie annuelle des Poètes depuis 2008. Le FLORILÈGE des POÈTES FRANCOPHONES, désormais perpétué par la SAPF, sous la direction de Jean-Charles DORGE, constitue par sa présentation et son contenu de qualité, un livre remarqué dans les meilleurs cercles de lecture. Les poètes y sont mis à l'honneur. Il comporte en outre des chroniques, articles divers et des illustrations.

Pour collaborer au prochain FLORILÈGE des Auteurs et Poètes de la Francophonie 2019, la DATE LIMITE d'envoi de vos textes est fixée au : 05 septembre 2019 (pour une parution vers le 05 décembre 2019). Il suffit de se conformer à la règle des 30 lignes maxi. par page y compris espaces entre les strophes (tenant compte que la 1<sup>ère</sup> page comprend déjà une notice bibliographique n'excédant pas une dizaine de lignes maximum, qui seront susceptibles d'être réduite à 5 lignes : Poème limité à 20 lignes pour la 1<sup>ère</sup> page). Joindre une photographie SVP.

Je souscris en conséquence à 1 **exemplaire** par page, soit.....**exemplaire (s)**.

Il est entendu que si ma collaboration n'est pas retenue, je désire (**raier mention inutile**) être intégralement remboursé de ma souscription ou maintenir ma souscription pour .....**exemplaire(s)**

## FICHE SIGNALÉTIQUE

<b>Nom:</b> .....	<b>Prénom:</b> .....
<b>Pseudonyme:</b> ..... (Ecrivain)	<b>Date de naissance:</b> ...../...../..... <b>Lieu de naissance:</b> .....
<b>Adresse:</b> ..... .....	<b>Tel:</b> ..... <b>E-mail:</b> .....

Merci d'adresser vos textes PAR COURRIEL\* en parallèle de l'envoi par la poste pour nous éviter d'avoir à les retaper, avec le risque de coquilles ! (\*) Version numérisée en WORD, Times New Roman, taille 12. Joindre votre NOTICE BIO-BIBLIOGRAPHIQUE actualisée et votre PHOTO d'identité (au format JPEG), même ancienne.

Accord pour publication :  OUI  NON (y compris sur le site : .....)



## BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je désire recevoir, à la parution du FLORILÈGE DES POÈTES FRANCOPHONES 2019

..... exemplaire(s) relié(s) correspondant (s) à ma collaboration.

- 1 Exemplaire me donnant droit à une page, soit ..... 50 €
- 2 Exemplaires me donnant droit à deux pages, soit ..... 100 €
- 3 Exemplaires me donnant droit à trois pages, soit ..... 145 €
- 4 Exemplaires me donnant droit à quatre pages, soit ..... 190 €

Coût dégressif : Au-delà de 4 EXEMPLAIRES, le prix de la page est fixé à 40 €euros.  
(Maximum 8 pages par auteur)

J'adresse le montant de mon règlement, soit ..... € + 25 € / Étudiants 18 € (Cotisation annuelle à la SAPF obligatoire)

de la manière suivante :

- Ci-joint, par chèque **bancaire** ou **postal** à l'ordre de **SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA FRANCOPHONIE (ou SAPF) + 2 enveloppes pré-adressées et timbrées.**
- Par virement **bancaire (nous prévenir par courriel)**, au compte de la SAPF :  
**IBAN = FR76 1027 8060 8600 0206 5660 157 - BIC = CMCIFR2A.**

N.B. Pour les correspondants de l'ETRANGER, il est indispensable que le chèque bancaire soit payable chez un correspondant français de votre banque. Si le chèque est payable à l'étranger, il faut prévoir le remboursement des frais d'encaissement à l'étranger. Le mieux pour eux étant de privilégier le règlement par virement (préciser dans le libellé de l'opération : « Florilège + nom »).

Date et Signature

**Important :** J'écris *lisiblement* mon adresse électronique : .....@.....  
(à défaut, l'adresse électronique d'un proche, qui pourra me transmettre votre message) et vous rappelle mon numéro de téléphone afin que vous puissiez me joindre ou me laisser un message en cas de besoin : .....

P.S Les frais postaux évoluant régulièrement, ils seront à régler **à réception des livres commandés.** Compte tenu que les textes doivent nous parvenir sous forme numérisée, supposés déjà contrôlés par vous et sans faute d'orthographe, et s'agissant d'un ouvrage collectif, **il n'y aura pas de bon à tirer préalable,** afin, notamment, de pouvoir assurer les délais de parution. Merci de votre compréhension.



## Bulletin d'adhésion à l'ASSOCIATION

### (Personnes physiques)

M/Mme/Mle.....Nom..... Prénom.....  
Date de naissance ...../...../..... Ville de naissance..... Pays.....  
Profession/statut..... Situation familiale .....  
Décorations/prix principaux (préciser le domaine).....  
.....  
Membres d'associations, œuvres ou participation à vie sociale (préciser lesquelles).....  
.....  
Observations .....

### (Personnes morales)

Nom de l'Association.....  
Objet tel que précisé dans les statuts : .....  
Informations complémentaires sur les activités principales actuelles.....  
Nom et coordonnées des personnes responsables (Président(e)).....  
.....  
(Contact).....

### (pour tous)

ADRESSE COMPLETE (N°, rue) .....  
(mentions complémentaires)..... Lieu-dit ..... Code  
postal..... Ville..... Pays..... Adresse E-  
mail : ..... @ .....  
TEL. Travail ..... TEL. Domicile. ....  
Fax..... Portable. ....

« Je soussigné, demande / renouvelle mon adhésion à la SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA  
FRANCOPHONIE en qualité de (préciser votre spécialité) : .....  
(Éventuellement) je pourrais apporter mon aide de la façon suivante (représentation locale /  
rédaction d'articles / autres à préciser :  
.....  
.....

..... (pour une adhésion nouvelle) J'ai bien noté que pour devenir  
membre de l'Association, je dois être parrainé par deux membres sociétaires et régler la cotisation  
annuelle, et ma candidature devra être agréée par le Bureau de l'Association. Ma candidature est  
parrainée par : M... ..... et M... .. ».

J'accepte de figurer sur le site de la SAPF avec une bio de 5 lignes, ma photo et un texte.

A ..... le .....

Signature :

(+ cachet pour une association)

– (Joindre une **photocopie lisible de votre pièce d'identité + 1 photo d'identité + 2 enveloppes  
timbrées 20g pré-adressées + chèque** de cotisation annuelle (25 € / Étudiants 18 €)\* à l'ordre de  
« SAPF ») ou pour l'ÉTRANGER par **virement bancaire (nous prévenir par courriel)**, au compte  
de la SAPF : **IBAN = FR76 1027 8060 8600 0206 5660 157 - BIC = CMCIFR2A**. (\*)Possibilité de  
montant supérieur à titre de don.

A adresser par courrier à : SAPF / JC DORGE, 14 RUE DE VERDUN, F-92500 RUEIL-MALMAISON